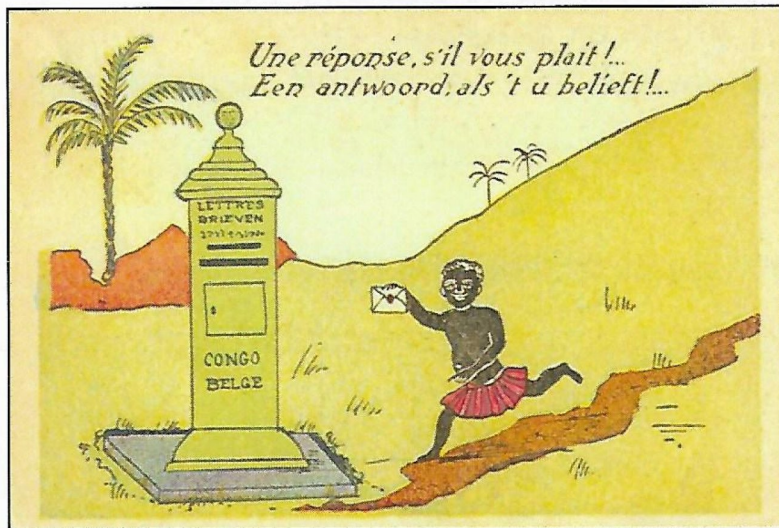


LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

KLUB GERMANIA

Wir teilen Ihnen hierdurch höflichst mit,
dass die nächste Generalversammlung am 10. II.
Abends 8 Uhr 20 min. im Vereinslokal stattfindet.

Tagesordnung

1. Aufnahme neuer Mitglieder
2. Wahl von 2 neuen Vorstandsmitgliedern
3. Diverses

Der Vorstand,

i. a.

Elisabethville, den

G. H. Fubler
3. II. 1912

Schriftführer,

Revue philatélique trimestrielle

En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :
cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>



Document de la couverture :

Repiquage (KLUB GERMANIA) au verso de l'Entier postal n° 34 La Oblitération Elisabethville 9-10 5 FEVR 1912 Service local « E'ville »(en ville d'Elisabethville)



Sommaire

Les affranchissements avec des timbres de l'émission STANLEY sur le courrier aérien	3
Le timbre de deuil du Roi Albert	11
République du Congo : variété de surcharge sur les timbres des droits de l'Homme	16

Les affranchissements avec des timbres de l'émission STANLEY sur le courrier aérien

J. P. Flamand

Le **30 juin 1928**, au Congo Belge est émise une série de 15 timbres en hommage à l'explorateur Henri Morton Stanley.

1^{ère} partie – Les timbres Stanley composent le port ordinaire

Nous présentons les documents aériens dans un ordre chronologique.
(Période 1928 à 1930 voir Stanley 1^{ère} partie bulletin n° 40)

Période 1931 à 1934 (2^{ème} partie)

Le 15 janvier et le 4 mai 1931, suite à l'augmentation des tarifs, plusieurs valeurs sont surchargées d'une nouvelle valeur.

6 avril 1931

Ouverture de la liaison Bas-Congo - Province Orientale par SABENA

Historique : le **6 avril 1931**, la section **Coquilhatville/Stanleyville** fut inaugurée. Longue de 875 km, elle desservait les escales de Basankusu, Lisala, Bumba et Basoko.

3 avril 1931 - Léopoldville / Coquilhatville / Stanleyville



Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE le 3-4-31.-15 h. Timbre Stanley surchargé de petit format. Cachet d'arrivée à STANLEYVILLE le 8-4-31.-17 h (verso).

Tarif : 1.25 F (lettre en service intérieur) + 1.50 F/20 g (surtaxe aérienne) = 2.75 F.

14 mars 1931 - France / Madagascar et retour

2^{ème} raid du Capitaine Goulette

Historique : parti de Paris le **14 mars 1931** à bord d'un « **Farman 304** » baptisé « **Caillol-Roux-Dodement** » et immatriculé F-ALCA, l'équipage composé du Capitaine **Goulette**, du pilote **Salel**, du radio **Boutillier** et du mécanicien **Richard** établit la **1^{ère} liaison aérienne postale entre Paris et Brazzaville** qu'il atteint le 22 mars 1931. Il poursuit ensuite jusque Tananarive où il arrive le **26 mars**.

Parti de Tananarive le **11 avril 1931**, l'équipage fait escale à Léopoldville le **12** et arrive le **13** à Coquilhatville. Mais là, victime de nombreuses pannes, il y fut immobilisé jusqu'au **11 mai**. La réparation du moteur défaillant nécessita l'envoi de pièces de rechange qui seront convoyées de France par le capitaine Challe (Farman 197, F-AJTS). De retour à Brazzaville le **12 mai**, l'équipage repart le **13** en ayant fait une courte escale à Léopoldville. Il atteint enfin Paris le **1^{er} juin 1931**.

11 mai 1931 - Léopoldville / Paris / Anvers



Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE (KALINA) le 11-5-31.-16 h. Timbre Stanley de grand format. Mention imprimée: "**PAR AVION MADAGASCAR-PARIS**". Cachet spécial noir sur trois lignes.

**Liaison aérienne
France Madagascar
MAI 1931**

Acheminée par train de Paris à Bruxelles. Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 2-VI-1931. 8-9 h (verso).

Tarif : 1.25 F (lettre pour la Belgique) + 7.50 F/10 g (surtaxe aérienne) = 8.75 F

30 juin 1931 – Likasi / Zurich (Suisse)



Lettre oblitérée à LIKASI (Jadotville) le 30-6-31.-9 h. Timbre Stanley de petit format.

Petit cachet **AVION** non encadré (22 x 5 mm). Acheminée par train de Likasi à Elisabethville, cachet d'Elisabethville le 4-7-31.-8 h (verso). Transportée par avion SABENA d'Elisabethville à Boma puis par paquebot de la C.M.B. jusqu'Anvers. De là, par voie de surface jusque Zurich.

Tarif : 2.00 F (lettre pour l'étranger) + 1.50 F/20 g (surtaxe aérienne) = 3.50 F

Ouverture de la ligne d'IMPERIAL AIRWAYS inaugurée dans le sens Londres/Mwanza (Tanganyika) le 28 février 1931.

Historique : à partir du **10 mars 1931**, le courrier du Nord-Est du Congo est accepté sur la nouvelle ligne Mwanza /Londres à l'escale de **Juba** au Soudan anglo-égyptien.

28 septembre 1931 – Niangara / Juba / Paris / Seraing

Itinéraire : Juba, Malakal, Kosti, Khartoum, Atbara, Wadi Halfa, Aswan, Assiut, Le Caire, Alexandrie, Mirabella, Athènes, Corfou, Naples, Gênes, Bâle, Paris.

Les trajets Le Caire/Alexandrie et Gênes/Bâle/Paris étaient effectués **par train** depuis le **19 mai 1931**. A Paris, le courrier pour la Belgique était transporté par train jusqu'à Bruxelles.



Lettre oblitérée à NIANGARA (localité située au Nord-Est de Stanleyville) le 28.9.31.- 10 h.

Timbres Stanley deux grands formats (0.05 F + 0.40 F) et deux petits formats (0.40 F).

Acheminée par voie de surface jusque Juba (Soudan). Transportée ensuite par le **31^{ème} service** aérien régulier Tanganyika/Europe d'IMPERIAL AIRWAYS., départ de **Mwanza** le 6 octobre, passage à Juba le 8 octobre et arrivée à Paris le 14 octobre 1931.

Comme à partir de Gênes le trajet jusqu'à Bruxelles se faisait par train, les services postaux ont barré de deux traits violets l'étiquette PAR AVION.

Tarif : 1.25 F (lettre pour la Belgique) + 2 x 4.00 F/10 g (surtaxe aérienne) = 9.25 F.

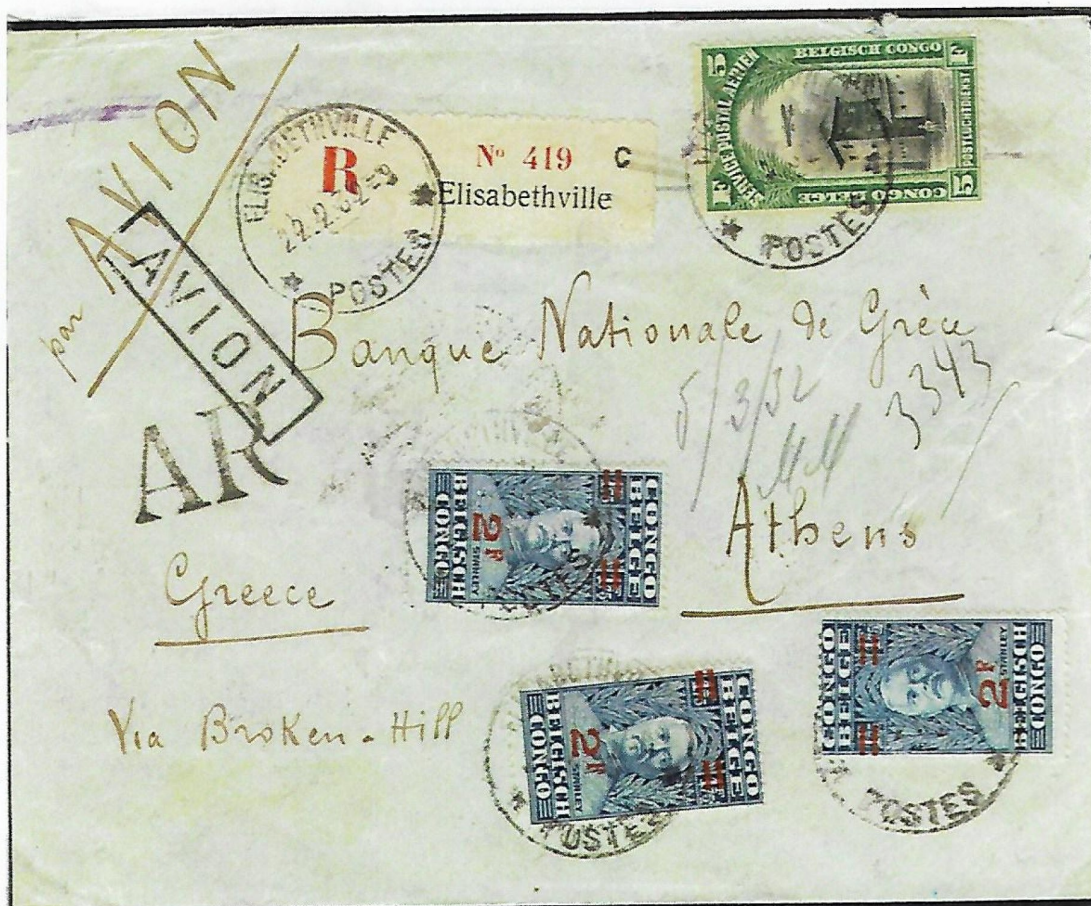
Ouverture de la ligne d'IMPERIAL AIRWAYS inaugurée dans le sens Londres/Le Cap (Afrique du Sud) le 20 janvier 1932.

Historique : à partir du **27 janvier 1932**, le courrier du Sud-Est du Congo (via Broken Hill), est accepté sur la nouvelle ligne Le Cap/Londres.

22 février 1932 - Elisabethville / Athènes (Grèce)

Itinéraire Broken Hill, Mpka, Mbeya, Dodoma, Moshi ,Nairobi, Kisumu, Kampala, Juba, Malakal, Kosti, Khartoum, Atbara, Wadi Halfa, Aswan, Assiut, Le Caire, Alexandrie, Mirabella, Athènes.

Le trajet Le Caire/Alexandrie était effectué par train.



Lettre recommandée avec accusé de réception oblitérée à Elisabethville le 22-2-32.-9 h. Timbres Stanley dont un grand format et deux petits formats.

Transportée par le **51^{ème} service** aérien régulier Afrique du Sud/Europe d'IMPERIAL AIRWAYS, départ du Cap le 24 février avec passage à Broken Hill le 25 et arrivée à Athènes le 4 mars 1932. Cachet de départ de BROKEN HILL le 25 FEB 32.-12PM (verso).

Cachet d'arrivée à Athènes le 5 III 32.-10 h (verso).

Tarif : 2.00 F (lettre pour l'étranger) + 2.00 F (recommandation) + 2.00 F (accusé de réception) = 6.00 F + 5.00 F/10 g de surtaxe aérienne = 11.00 F.

15 mars 1932 - Elisabethville / Renaix (Belgique)



Lettre recommandée oblitérée à ELISABETHVILLE le 15-3-32.-14 h. Timbre Stanley petit format. Transportée par le 54^{ème} service aérien régulier Afrique du Sud/Europe d'IMPERIAL AIRWAYS, départ du Cap le 16 mars et arrivée à Londres le 28 mars 1932.

A l'arrivée à RENAIX/RONSE le 29 III 1932.15-16 h (verso), le postier constate que le destinataire a déménagé et habite maintenant à MARCQ-EN-BAROEUL (France). Il réaffranchit la lettre d'un timbre à 0.50 F pour le transport jusque-là (cachet d'arrivée le 30-3-1932.-7 h verso).

Tarif : 1.25 F (lettre pour la Belgique) + 2.00 F (taxe de recommandation) = 3.25 F + 5.00 F/10 g (surtaxe aérienne) = 8.25 F
0.50 F en timbre belge pour complément d'affranchissement vers la France ? Il s'agit probablement d'arriver à 1.75 F, tarif de la lettre vers l'étranger au départ du Congo.

25 septembre 1932 – Lusambo / Léopoldville / Sumiswald (Suisse)



Collection Charles Henuzet

Lettre recommandée oblitérée à LUSAMBO le 25-9-32.-16 h. Timbres Stanley petit format (au-dessus) se tenant à un grand format (en dessous).

Transportée par avion SABENA de Lusambo à Boma via LEOPOLDVILLE le 4-10-32. 14 h (verso). Ensuite, chargée à bord du paquebot de la C. M. B. « **Anversville 2** », départ de Boma le 28 septembre avec arrivée à Anvers le 25 octobre 1932.

Déchargée à l'escale de La Rochelle, elle est acheminée par train jusqu'à destination. Cachet d'arrivée à SUMISWALD le 26 X 32.-18 h (verso).

Tarif : 2.00 F (lettre pour l'étranger) + 2.00 F (taxe de recommandation) + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne = 5.50 F.

22 février 1933 – Léo / Boma / Bruxelles

Devant de lettre imprimé recommandé oblitéré à LEOPOLDVILLE le 22-2-33.-11 h. Timbre Stanley petit format. Petit cachet **AVION** non encadré de **22 x 5 mm**.

Transporté par avion SABENA de Léopoldville à Boma puis par bateau de la C.M.B. jusqu'à Anvers.

Tarif : 0.75 F (3 x 0.25F/50 g) (imprimé de 100 à 150 g pour la Belgique) + 2.00 F (recommandation) = 2.75 F + 1.50 F (3 x 0.50 F/50 g) (surtaxe aérienne) = 4.25 Fr.



12 décembre 1933 – Albertville / Londres



Collection Charles Henuzet

Lettre recommandée oblitérée à ALBERTVILLE le 12-12-1933.-16h.

Timbres Stanley petit format (à gauche) se tenant à un grand format (à droite).

Cachet de passage à Kigoma le 14 DE 1933 et cachet d'arrivée à DODOMA le 16 DE 1933 (verso).

Transportée par le **145^{ème} service aérien régulier** Afrique du Sud/Europe d'IMPERIAL AIRWAYS, départ du Cap le 13 décembre et arrivée à Londres le 24 décembre 1933.

Tarif : 2.00 F (Lettre pour l'étranger) + 2.00 (taxe de recommandation)
+ 2 x 3.00 F/5 g (surtaxe aérienne) = 10.00 F.

Quelques exemplaires sont encore disponibles


Intéressé ? contactez nous

LES CAHIERS DU CONGO

Edition spéciale 10^{ème} Anniversaire

JUIN 2012 – JUIN 2022

*Etude approfondie de l'entier postal n° 3
de l'Etat Indépendant du Congo*

(en collaboration avec la )



Prix du numéro '10^{ème} Anniversaire' : 20,00 €

(INCLUANT un abonnement d'un an au « Les Cahiers du Congo » : 4 numéros)

Réservation : henuzetcharles@hotmail.com

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>

Le timbre de deuil du Roi Albert.

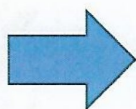
L. Bierny

A. Genèse de l'émission

Le 17 février 1934 disparaissait tragiquement le roi Albert, grand passionné d'alpinisme. Parti l'après-midi escalader seul les rochers de Marche-les-Dames, son corps sans vie est retrouvé dans la nuit au pied de la falaise après plusieurs heures de recherche. Pour lui rendre hommage, la poste belge émet un timbre de deuil qui sera disponible moins d'un mois après le décès du roi. La rapidité de cette réalisation s'explique par l'utilisation d'un timbre déjà existant : le timbre sépia à 75 centimes de l'émission « Albert en casquette » de 1932 qui sera pour l'occasion imprimé en noir, couleur du deuil. L'administration belge abandonna le projet de faire un timbre pour le tarif international : cela avait été refusé en haut lieu pour respecter la couleur bleue, conformément aux règles de l'U P U.



Timbre sépia de 1932



Timbre de deuil de 1934

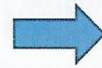
Pour ne pas être en reste par rapport à la poste belge, il est décidé au ministère des colonies d'émettre un timbre colonial de deuil à l'effigie du roi Albert. L'administration des postes est sollicitée pour connaître les possibilités techniques pour la réalisation d'un tel projet. Parallèlement, le cabinet du roi est consulté officieusement pour savoir s'il est possible de solliciter officiellement auprès du roi Léopold III l'autorisation d'émettre un timbre de deuil colonial à l'effigie du défunt roi. Le colonel Jean Du Four, philatéliste bien connu, alors attaché au cabinet du roi, fait savoir qu'il n'y a pas de nécessité à faire une démarche officielle et se propose de consulter le roi Léopold III. Celui-ci donne son accord complet sur le projet et exprime le désir qu'on lui soumette l'épreuve définitive avant de commencer le tirage. Comme il faut aller vite, il ne peut être question de graver un coin mais bien de faire un timbre en héliogravure comme cela s'est fait pour le timbre de deuil belge. Il est convenu de faire une seule valeur, comme en Belgique, mais qu'il y aura un cliché distinct pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi. L'idée est que le timbre de deuil soit aux dimensions du timbre de l'émission en cours afin de pouvoir utiliser un cadre de l'émission « scènes indigènes, animaux et paysages » de 1931 du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Bien que l'article 3 de l'accord passé entre le ministère des colonies et l'Institut de Gravure de Paris stipule que « les gravures mères demeurent la propriété exclusive et sans réserve de la Colonie », une lettre est envoyée par courtoisie par le Ministre à l'Institut de Gravure de Paris pour demander s'il y a quelque inconvénient au projet. Le directeur-fondateur de l'Institut, Gaston Stalins, s'empresse de répondre favorablement à cette requête car étant lui-même belge, il désire apporter sa modeste collaboration à l'hommage au vénéré roi Albert.



Emission de 1931
Congo belge



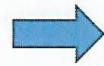
Cadre seul



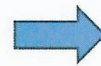
Timbre de deuil du
Congo belge



Emission de 1931
Ruanda-Urundi



Cadre seul



Timbre de deuil du
Ruanda-Urundi

Le choix des cadres fait, il reste à trouver une photo du roi en habit colonial pour le centre du timbre. Pour éviter le paiement d'éventuels droits d'auteur sur la photo, une demande est faite au palais pour savoir s'il possède une telle photo. Celui-ci n'étant pas en mesure de fournir une photo adéquate pour le projet, la photo finalement retenue montre le roi en grande tenue blanche de lieutenant général des troupes coloniales, coiffé du casque des tropiques, la poitrine barrée du grand cordon de l'Ordre de Léopold et portant en sautoir le collier de grand maître de l'Ordre de l'Etoile Africaine.

Deux projets sont présentés au palais :

- Projet n° 1 : buste entier et petite tête.
- Projet n° 2 : haut de buste et grosse tête.



Projet n°1
Essai en carton



Projet n°2
Essai en carton

Le roi Léopold III marque sa préférence pour le projet n° 1 et le secrétaire du cabinet du roi appelle le cabinet du ministre des colonies le 10 avril 1934 pour lui faire connaître le choix du souverain. Ce même jour, l'administration des postes belges est contactée afin de faire hâter l'impression. La valeur faciale retenue pour les deux timbres est de 1,50 francs. En effet, cet import correspond au nouveau tarif d'affranchissement en vigueur depuis le 1 février 1934 pour les lettres en port simple en service intérieur ou à destination de la Belgique. On s'attend à ce que le timbre de deuil rencontre un grand succès non seulement auprès des philatélistes mais aussi parce qu'il en sera fait grand usage : en effet, au moment de sa sortie, aucun autre timbre colonial n'a la même valeur faciale. Il faut attendre le 15 août 1935 pour voir apparaître un nouveau timbre de même valeur (Emission du cinquantième anniversaire de l'Etat Indépendant à l'effigie des quatre rois). Le tarif d'affranchissement d'une lettre en port simple pour la Belgique restera de 1,50 francs jusqu'au 06.09.1944. Le courrier en service intérieur, déjà plus rare en soi, l'est plus encore affranchi avec le timbre de deuil car le tarif a été ramené à 1,25 francs dès le 01.06.1935, soit à peu près un an après que le timbre fut disponible dans la colonie.

Le timbre est imprimé à l'Atelier du timbre de Malines en feuilles de 150 timbres (2 panneaux adjacents de 75 timbres dans le sens horizontal). Le tirage a été fixé à 400 000 timbres pour le Congo Belge et 100 000 timbres pour le Ruanda-Urundi (ces chiffres sont ceux qui apparaissent dans le Catalogue Officiel Belge).

La répartition des timbres est la suivante :

- a. Timbres pour le **Congo Belge** :
300 000 timbres à la direction générale des postes à Léopoldville.
25 000 timbres au bureau de poste de Bruxelles 1.
75 000 timbres au ministère des colonies à Bruxelles.
- b. Timbres pour le **Ruanda-Urundi** :
50 000 timbres au percepteur des postes à Usumbura.
25 000 timbres au bureau de poste de Bruxelles 1.
25 000 timbres au ministère des colonies à Bruxelles.

L'arrêté ministériel portant émission du timbre de deuil est publié à Bruxelles, le 27 avril 1934. Les timbres sont disponibles dès le lundi 7 mai en Belgique. L'approvisionnement des timbres destinés au Congo est expédié par le S/S Thysville qui appareille d'Anvers le 3 mai 1934 à destination de Boma qu'il atteint le 23 mai 1934. On peut considérer que les timbres furent disponibles au bureau de poste de Léopoldville dès le 25 mai 1934. Les timbres pour le Ruanda-Urundi sont expédiés par le navire « Azay-le-Rideau » de la compagnie « Les Messageries maritimes » qui appareille à Marseille le 10 mai 1934 pour Dar-Es-Salam. Les timbres du Ruanda-Urundi furent dès lors disponibles une dizaine de jours plus tard que ceux du Congo.

Avant que les timbres ne soient disponibles dans la colonie, il est décidé, dès le 30 avril 1934, qu'un tirage supplémentaire sera effectué :

- 300 000 timbres « Congo Belge »
- 50 000 timbres « Ruanda-Urundi »

Ce tirage supplémentaire est terminé le 7 juin 1934. Le 10 juin 1934, le gouverneur du Congo, Auguste Tilkens, adresse une lettre au ministre des Colonies : témoignant de l'accueil particulièrement favorable du timbre de deuil auprès du public colonial ainsi que des nombreuses demandes émanant des bureaux de l'intérieur auprès de la

direction générale des postes à Léopoldville pour obtenir un gros approvisionnement de la vignette, il lui demande de faire expédier au Congo l'ensemble du second tirage de 300 000 timbres. Ces timbres sont envoyés à Anvers pour expédition par le s/s Thysville appareillant pour la colonie le 29 juin 1934 (arrivée à Boma-Matadi le 18 juillet 1934).

Ainsi, le véritable tirage du timbre de deuil du Congo Belge est de 700 000 timbres dont 600 000 furent expédiés dans la colonie. Pour le Ruanda-Urundi, le tirage est de 150 000 timbres dont 50 000 furent effectivement envoyés à Usumbura.

Une feuille de chacun des timbres ne fut pas perforée. Conformément à ce qui se faisait lors de chaque émission de timbres belges, l'administration postale a transmis au palais 6 blocs de quatre timbres dentelés et 6 blocs de quatre timbres non dentelés du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. L'administration postale précisait que sauf contre-ordre du ministre des colonies, il serait procédé à la destruction à Malines des parties restantes de la feuille non perforée. On pourrait raisonnablement douter que la destruction fût réalisée car il est possible de trouver des timbres non dentelés. Cependant, l'hypothèse la plus plausible est que ces timbres proviennent de ceux qui ont été remis au palais. En effet, il est possible de débiter 28 blocs de quatre à partir d'une feuille de deux panneaux (soit 150 timbres). Le palais en ayant reçu 6, cela laisserait un reliquat de 22 blocs de quatre et 38 timbres isolés. Or les timbres isolés non dentelés se trouvent difficilement et à ma connaissance, il ne subsiste qu'un seul bloc de quatre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.



Seul bloc de quatre connu à ce jour
du Congo Belge



Seul bloc de quatre connu à ce jour
du Ruanda-Urundi

D'une façon générale, les timbres non dentelés remis au palais restent la propriété du roi et ne font pas partie des archives officielles. En 1969, le roi Léopold III a mis en vente publique sa collection de timbres auprès de la maison Balasse, et les timbres non dentelés du timbre de deuil n'y figuraient pas. On peut dès lors raisonnablement supposer qu'il a fait cadeau de ceux qu'il avait reçus. Signalons aussi qu'une feuille fut remise au ministre des colonies et deux autres feuilles à l'administrateur général du ministère des colonies. Mais ces 3 feuilles de 150 timbres étaient perforées.

REPUBLIQUE DU CONGO 1963

VARIETE DE SURCHARGE SUR LES TIMBRES DES DROITS DE L'HOMME N° 520A/523A

C. Hénuzet

En 1963, la République du Congo émet une série de 4 timbres pour la commémoration de sa participation au Congrès de l'UPU du 1^{er} mars 1963.



Timbres n° 473 à 476, gravés en taille douce, dessin de J. Van Noten et imprimés en feuilles de 25 timbres avec une perforation horizontale de 11 dents et verticale de 13 dents.

En décembre 1963, la série est surchargée (COB n° 520/523) à l'occasion du 15^{ème} anniversaire des droits de l'Homme.

La surcharge se compose de la légende suivante :



Le COB mentionne une variété de surcharge (n° 520A à 523A) : celle-ci consiste dans la permutation des cartouches verticaux gauche et droit.



L'information du COB s'arrête là et ne mentionne pas combien de fois il est possible de trouver la variété dans la feuille ni à quelle position elle se situe dans la feuille.



1) La **POSITION** dans la feuille :

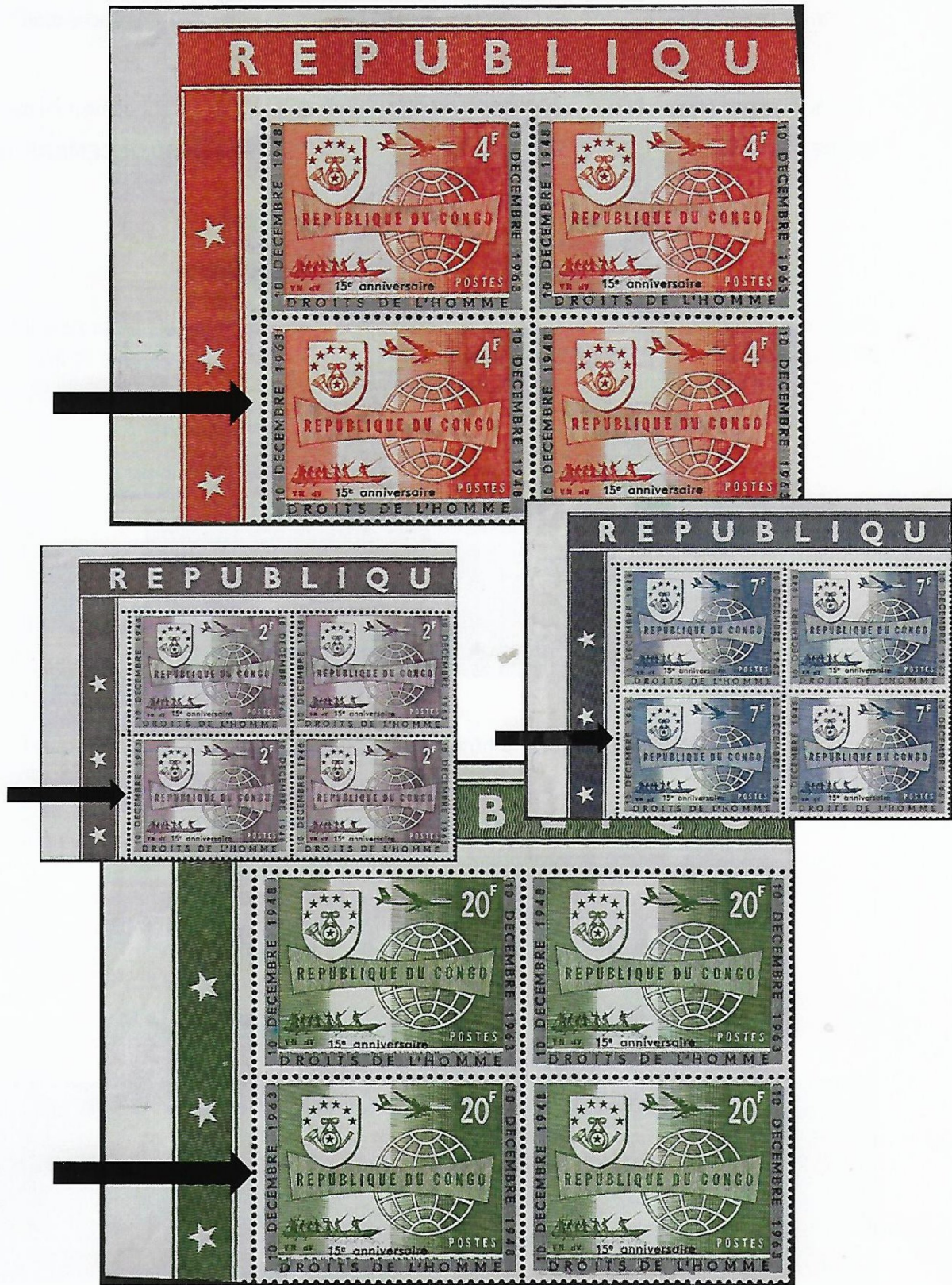
Un premier indice pour celui qui a le timbre avec un bord de feuille : sachant que la feuille est composée de 25 timbres et que ceux-ci sont disposés par 5 timbres horizontaux sur 5 rangées verticales, la variété peut se trouver en position :

1 ou 6 ou 11 ou 16 ou 21.



Le bloc de 4 coin de feuille permet d'avoir déjà une meilleure information et l'on peut voir que la variété se situe à la **position 6** de la feuille.

La variété se situe toujours à la même place pour toutes les valeurs.



2) La **QUANTITÉ** dans la feuille :

UNE SEULE VARIÉTÉ PAR FEUILLE POUR CHAQUE VALEUR.



